

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE TIARET
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NIF : 408015000014082

OPERATION : entretien des routes nationales -exercice 2026-

PROJET : entretien de la signalisation routière et élimination des points
Accentogènes

Fourniture et mise en œuvre de 890 km de signalisation horizontale sur RN

LOT 01 : Fourniture et mise en œuvre de 425 KM de signalisation horizontale
Sur RN

LOT 02 : Fourniture et mise en œuvre de 465 KM de signalisation horizontale
Sur RN

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tiaret informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 16/2026 paru dans les quotidiens nationaux : « الجمهورية » du 25/02/2026 et «CAP» du 02/03/2026 et, relatif au projet cité ci-dessus, qu'à l'issue de la procédure d'analyse et D'évaluation des offres et Conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, les résultats sont les suivants :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT APRES VERIFICATION EN DA/ (T.T.C)	NIF	Délais d'exécution	Note Technique	CRITERE DE CHOIX
<u>LOT 01</u> : Fourniture et mise en œuvre de 425 KM de signalisation horizontale Sur RN	ESRO	26 226 291 ,0 0 DA	178460100782143	30 JOURS	87	Moins disant
<u>LOT 02</u> : Fourniture et mise en œuvre de 465 KM de signalisation horizontale Sur RN	SARL SITRAV	29 301 674 ,6 4 DA	00072805629178	60 JOURS	67	Classé en 2 ieme positions

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours, qui doit être obligatoirement déposé auprès du secrétariat de la commission de wilaya des marchés publics contre un récépissé de dépôt dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis. Si le dixième jour

coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Conformément à l'article **82** du décret présidentiel N°**15/247** du **16-09-2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires et les candidats qui souhaitent prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures , offres technique et financière , son invites à se rapprocher de nos services au plus tard Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette attribution provisoire au marché , pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

LE DIRECTEUR